



Compte rendu du conseil communautaire du

Jeudi 28 avril 2022 à 20h30 - Salle des fêtes de Lislet

PRESENTS :

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas, PAGNON Jean-François, BIENFAIT Alexandre, NAVEAU Yannick, BERNARD Valérie, LUCE Fabrice, GARD Laurent, GUILMART Faustin, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, LATOUR Alain, BIENAIME Corinne, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, HALLE Éric, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas (pouvoir de Joël FAYARD), HEDIART Bernadette, TRIQUENEAUX José, TRAMUT Véronique, LECLERCQ Hervé, MONARQUE Thérèse, CHRETIEN Isabelle, LORIETTE Monique, LEMAIRE Michel, COLOMBE Anne Sophie, FRICOTEAUX Nicolas (pouvoir de José FLUCHER), BOULANDE Xavier, LABROCHE Guy, LEFEVRE Claude, VAN RYUMBECKE Edmond

Délégués suppléants : ELOIRE Sébastien, NICE Vincent, PEYEN Steven,

ABSENTS EXCUSÉS :

JACQUES Mickaël, DIDIER Pierre, WATTIER Gérard, BART Nicole, DEBRUMETZ Pascale, FAYARD Joël (Pouvoir à Thomas HENNEQUIN), CARLIER Adeline, TELLIER Michel, VAN COPPENOLLE Hervé, BERTRAND Thérèse, FLUCHER José (pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX), FRERE Marie-Noëlle, PAPIN Philippe

Ordre du jour :

- Demande de subvention FNADT pour une étude commerciale sur les 4 bourgs du territoire (étude CCI)
- Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité (piscine intercommunale)
- Création d'emploi saisonnier pour accueil touristique aux gîtes de Grandrieux
- Budget assainissement Collectif :
- Décision modificative n° 1 – Annulation de titres sur exercices antérieurs et remboursement sur la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
- Budget déchets : Décision modificative n° 1 - Participations pour raccordements

Informations préalables :

Le président accueille les élus communautaires et souhaite donner quelques informations préalables aux délibérations :

- Les impayés d'assainissement collectif : le président se félicite du travail réalisé entre la CCPT et le Centre de Gestion Comptable d'Hirson (CGC). En effet, depuis septembre 2021, 32 331 € d'impayés sur la période de 2017 à 2021 ont été récupérés. Il en reste encore 39 739 €. Les relances régulières de la CCPT et les actions importantes et suivies du CGC sont efficaces.
A noter que 7908 € d'impayés avant 2017 sont prescrits mais les poursuites sont toujours en cours, la dette n'est pas éteinte. Il n'est pas question de les passer en non-valeur pour le moment.
Concernant l'assainissement non collectif, il reste 6 528 € d'impayés sur période 2017-2021. Actuellement, 1 405 € ont été récupérés depuis septembre 2021.
- Concernant la problématique de fiscalité déchets 2022 : Suite aux informations données lors du dernier conseil communautaire, le président, Mme Loriette et les services ont rencontré M. Le Sous-Préfet ainsi que les services de la DGFIP le 1^{er} avril. Les décisions suivantes ont été prises : pour 2022, la part variable de la TEOM ne sera pas appelée ; la part fixe de la taxe des enlèvements des ordures ménagères (TEOM) sera de 11,37% comme délibéré en juin 2021. En effet, la facturation à blanc ne pourra pas être prise en compte car elle est erronée. De plus, la communication qui a été faite auprès des usagers dans le sens d'une part incitative 2022 facturée en 2023 (et non 2021 sur 2022). Nous essayons de trouver la solution la moins pénalisante afin d'éviter tout contentieux mais ce sera une perte fiscale pour la communauté de communes. Le président précise qu'une commission déchets aura lieu courant mai pour réfléchir à la mise en place de la redevance spéciale, retravailler sur les nombres de levées... les propositions seront ensuite présentées en conseil communautaire.
- Le prochain conseil communautaire aura lieu le 16 mai 2022 notamment pour la modification du tarif de l'assainissement collectif. Un travail est en cours avec la mission régionale d'appui aux décideurs locaux. Une commission assainissement sera organisée au préalable (le 12 mai à confirmer). Le tarif assainissement est à revoir ainsi que les diagnostics à la vente. Ce n'est pas simple informe le président et il faut trouver un meilleur équilibre.
- Le président précise que les travaux de la nouvelle déchetterie avancent bien. L'inauguration avec les élus, représentants de l'État et différents partenaires est prévue le 09 juillet 2022 matin (heure à confirmer). Le président précise que l'ouverture de la déchetterie au public avant ou après l'inauguration n'est pas encore définie, cela dépendra de la finalisation des travaux.
- Concernant le projet du bâtiment de la ZAC, un dossier auprès de la FNADT a été déposé auprès du service instructeur. Il en va de même pour une demande de financement d'un poste de chargé de mission transition numérique. Les demandes ont été faites à hauteur de 80% du cout de projet.

Délibération n°1 : Demande de subvention FNADT

Le président rappelle que la Communauté de communes est engagée aux côtés des communes de Rozoy sur Serre et Montcornet dans le dispositif Petites Villes de Demain. Dans ce contexte, le président propose la réalisation d'une étude sur l'attractivité commerciale, qui pourrait bénéficier aux quatre bourgs centre et davantage développée sur les 2 communes PVD.

En effet, dans un contexte marqué par l'impératif d'une relance économique, l'étude envisagée est une composante essentielle du projet de revitalisation des centres-bourgs de la CCPT. Tant les préconisations opérationnelles que stratégiques permettront à la communauté de Communes, et plus précisément aux communes de Brunehamel, Dizy, Montcornet et Rozoy-sur-Serre, d'assurer la performance et la pérennité de leurs commerces.

La mission confiée au bureau d'études se déroulerait en deux temps : un premier consacré à l'analyse de l'offre, de la demande et du potentiel commercial pour les 4 communes, un second temps consacré à la mise en place d'une stratégie commerce plus particulièrement sur les communes de Montcornet et de Rozoy-sur-Serre. Cette action s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain sur le territoire des Portes de la Thiérache.

Il est envisagé de confier cette mission à la CCI, qui dispose d'outils statistiques performants et d'une très bonne connaissance du territoire.

Pour la première partie, la mission sera la suivante : réaliser un diagnostic commerce pour observer l'offre commerciale existante sur le territoire, diagnostic à partir d'une base de données d'enquête auprès des ménages du territoire afin de mieux appréhender les destinations d'achat, l'évasion commerciale et l'attractivité commerciale des communes.

Tandis que la seconde partie ne concernera que les Petites Villes de Demain, Montcornet et Rozoy-sur-Serre : il s'agira de réaliser un diagnostic de l'offre et de la demande commerciale afin de dégager les enjeux majeurs de la redynamisation et de l'attractivité des deux communes et ainsi se servir des conclusions pour bâtir une stratégie commerciale pour les années à venir. De fait, la CCI propose d'accompagner les communes dans l'écriture des fiches actions de la feuille de route commerce en animant des groupes de travail dans le but de faire émerger de nouvelles idées mais également pour que l'ensemble des acteurs s'approprient la démarche et les actions envisagées. Tout cela dans le but de contribuer au développement d'une offre commerciale plus visible et plus lisible et par la même, permettre la promotion et la valorisation du territoire.

Un comité de pilotage de lancement sera mis en place, ainsi que des ateliers et une réunion de restitution des dits ateliers.

L'étude représente un coût prévisionnel total de 11 900 €HT. Le président propose de solliciter l'Etat dans le cadre du FNADT dans le cadre du PACTE SAT II, à hauteur de 80% du montant prévisionnel, soit une subvention attendue de 9 520 €.

Le président souligne la bonne démarche et la complémentarité avec les petites villes de demain.

M. APPERT aurait souhaité que l'étude ait une vue générale et non uniquement sur le commerce du territoire, pourquoi pas sur l'artisanat et entreprises pour avoir un diagnostic global. M. FRICOTEAUX explique qu'en l'état, l'étude sera réalisée par la chambre du commerce et de l'industrie (CCI) et donc ne concerne que les commerces. L'artisanat est dans le chambre de compétences de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Le président propose que la CCPT se tourne vers la CMA pour demander ce qu'il est possible de faire en ce sens et le chiffrer.

M. FRICOTEAUX précise qu'il serait judicieux de solliciter une aide auprès de la banque des territoires dans le programme petites villes de demain.

M. DUFOURG se demande comment tout cela sera développer, une fois les besoins diagnostiqués sur le territoire.

M. HENNEQUIN informe qu'une fois les projets de revitalisation du territoire définies, ils seront intégrés à la convention d'ORT (opération de revitalisation du territoire) qui doit être signée dans le cadre des Petites Villes de Demain (PVD) avant la fin de l'année. Il précise que cette étude a pour but d'identifier les forces et les faiblesses des petits commerces au sein du territoire, comment garder nos commerces, quelles sont leurs problématiques, leurs besoins...

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire de valider le lancement d'une étude sur l'attractivité commerciale du territoire et de confier la réalisation de cette étude à la chambre de Commerce et d'Industrie, et de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du PACTE SAT à hauteur de 80% du cout prévisionnel.

Délibération votée à l'unanimité.

Délibération n°2 : Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité / Fonctionnement de la piscine intercommunale (saison 2022)

Lors du précédent conseil communautaire, l'ouverture de la piscine intercommunale avait été remise en question par certains élus, se demandant s'il était judicieux de l'ouvrir cet été au vue du de la situation économique actuelle.

Le président écoute les remarques de chaque élu mais pense que la piscine doit être ouverte cet été.

Le déficit peut paraître important, mais il s'agit d'une mission du service public. Il faut occuper la jeunesse de notre territoire, lui proposer des lieux de loisirs.

Afin de réduire les charges cette année, la CCPT réduira entre autres les coûts du personnel avec la mise à disposition du service technique, la température des bassins sera baissée d'un ou 2 degrés afin d'économiser les coûts de l'énergie.

M. POTARD souligne que les habitants ont un réel besoin d'activité et que l'ouverture de la piscine entrainera toujours un déficit. Il explique que sur la Champagne Picarde, la piscine a été réhabilitée et l'affluence est 3 fois plus importante désormais. Il propose de réfléchir également sur la pose de déchloramineurs à UV recommandés pour l'entretien des piscines recevant du public, ce qui permettrait une diminution des coûts de traitement.

M. GUILMART informe que la commune de Cuiry est trop loin de la piscine de Chaourse et qu'il est toujours contre l'ouverture de la piscine. Les habitants de sa commune préfèrent se rendre directement à la piscine d'Hirson qui est plus proche et couverte. Peut-on se permettre d'ouvrir la piscine aujourd'hui puisqu'il faut faire des économies demande-t-il. Il estime également que le remplissage des bassins représente un gâchis au niveau environnemental.

M. ELOIRE n'est pas d'accord avec les propos de M. GUILMART et pense c'est un service public important pour nos enfants. C'est une nécessité pour notre territoire. Il appuie sur le fait que de nombreux enfants (et adultes) ont appris à nager dans cette piscine. Les cours de natation sont un réel atout pour les habitants ; les cours dans les piscines voisines imposent souvent des délais d'attente très longs, la piscine intercommunale est une parfaite alternative à cette nécessité d'apprentissage des petits et grands. Il précise également que d'importants investissements ont été faits, comment expliquer aujourd'hui aux habitants qu'elle reste fermée ?

M. NAVEAU souhaite que le règlement intérieur soit modifié au niveau des tenues vestimentaires au sein de la piscine en y interdisant le port du string de bain. Trop choquant pour les jeunes enfants.

Les élus valident donc l'ouverture de la piscine et le président présente la délibération pour la création des postes.

La piscine ouvrira ses portes le samedi 2 juillet 2022 jusqu'au dimanche 28 août 2022 inclus. Comme depuis 2 ans, un protocole sanitaire conditionnant l'ouverture sera rédigé et transmis courant mai pour validation à la préfecture de l'Aisne. Ce protocole respectera les conditions demandées par l'Etat au fil des mesures éventuellement annoncées.

Pour le bon fonctionnement de cet équipement et afin de répondre aux conditions de sécurité exigées, il est indispensable de recruter du personnel saisonnier pour la période d'ouverture de la piscine pour les postes suivants

- Pour la surveillance des bassins et la sécurité des personnes, deux éducateurs des Activités Physiques et Sportives (APS) doivent être présents pendant les plages d'ouverture de la piscine, ou, si la communauté de communes ne parvient pas à recruter ces 2 éducateurs, deux opérateurs des APS
- Un agent pour l'accueil du public,
- Trois agents pour la préparation du site et son entretien régulier,

Le président présente les postes à créer plus en détails :

- deux éducateurs des APS, titulaires du diplôme de Maître Nageur Sauveteur (MNS) ou titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) pour assurer les missions suivantes : surveillance des bassins, assistance et secours aux personnes, cours particuliers.... Si la communauté de communes ne parvient pas à recruter deux éducateurs, elle recrutera un ou deux opérateurs des APS. Les contrats seront conclus pour une période allant du 02/07/22 au 28/08/2022, les agents seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire des éducateurs APS.
- deux opérateurs des APS, titulaires du Brevet National Sauveteur Secouriste Aquatique (BNSSA), en sachant que les emplois seront pourvus si la communauté de communes ne parvient pas à trouver d'éducateur des APS. Ses missions seront les suivantes : surveillance des bassins, assistance et secours aux personnes... Les contrats seront conclus pour une période allant du 02/07/22 au 28/08/2022, les agents seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire des opérateurs APS.
- un agent d'accueil, pour assurer les missions suivantes : encaissements et gestion des entrées, distribution des paniers (s'ils sont autorisés), accueil physique et téléphonique (standard), entretien de l'espace d'accueil, vérification du pass sanitaire ou vaccinal le cas échéant. Le contrat sera conclu pour une période allant du 02/07/22 au 28/08/2022, l'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints administratifs. Cet agent percevra une indemnité de régisseur.
- deux agents d'entretien pour assurer la préparation du site, l'entretien régulier pendant et en dehors des heures d'ouverture au public, plus occasionnellement l'accueil des usagers. Le contrat sera conclu pour une durée allant du 30/05/2022 au 31/08/2022, renouvelable, l'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques. *(seulement un agent du 30/05 au 31/08, le second uniquement du 02/07 au 28/08)*
- un agent en emploi aidé, dans le cadre des parcours emploi compétence (PEC), pour assurer la préparation du site, l'entretien régulier pendant et en dehors des heures d'ouverture au public, l'accueil et la distribution des paniers. Le contrat sera conclu pour une durée de 8 à 12 mois à compter du 16 mai 2022, renouvelable dans la limite de 24 mois en fonction du profil du candidat, l'agent sera rémunéré au SMIC horaire.

La délibération est adoptée à la majorité (1 contre : Mr Guilmart)

Mme BERNARD demande s'il serait possible de prévoir l'embauche de jeunes étudiants l'année prochaine pour la tenue de la caisse. Nous avons très peu de propositions d'offres d'emploi pour les jeunes sur le territoire, Estelle prend en compte cette remarque pour l'année prochaine, et précise que les postes d'entretien y sont déjà ouverts.

Délibération n°3 : Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité / gestion des gîtes de Grandrieux

Le rapporteur rappelle que les trois gîtes de Grandrieux situés à proximité du Val de Serre, ont fait l'objet de lourds travaux de réhabilitation depuis 2 ans. Il convient désormais de les remettre sur le marché de la location touristique. Le rapporteur explique que pour l'exploitation de ces hébergements touristiques, et dans l'attente de se positionner sur le mode de gestion à long terme de ces gîtes, il est nécessaire de recruter un agent qui assurera l'accueil des touristes et l'entretien de ces hébergements.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent d'accueil et d'entretien des gîtes de Grandrieux à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 6 mois. Cet emploi est créé à temps non complet, à raison de 10h hebdomadaires. Les missions de l'agent seront entre autres les suivantes : accueil des touristes, réalisation des

états des lieux entrée/sortie, ménage, intervention selon demandes des touristes. L'emploi sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité, d'agent d'accueil et d'entretien, à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 6 mois, à temps non complet, à raison de 10h hebdomadaires, annualisé. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques. Il pourra être amené à effectuer des heures complémentaires qui seront rémunérées en IHTS.

M. PAGNON informe que la CCPT a très peu de candidature à ce jour. M. QUEILLE donne quelques pistes de candidatures. Mme TRAMUT souligne que 10H lui semble peu mais Estelle explique que le temps de travail est annualisé, différents selon les périodes. Certaines périodes de location sont plus calmes que d'autres.

M. DUFOURG demande si ce poste sera pérennisé. M. Queille explique que le mode de gestion des gîtes n'est pas encore défini, cette embauche est faite dans l'attente d'une décision sur le plus long terme. Mme CHRETIEN fait part de son expérience avec le gîte de Parfondeval, et précise que la commune s'interroge sur la continuité, tellement les contraintes sont importantes.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°4 : Décision modificative n° 1 – Annulation de titres sur exercices antérieurs et remboursement sur la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil que lors du vote du budget, les crédits alloués au compte 673 – titres annulés sur exercices antérieurs, sont votés sans la visibilité nécessaire sur l'exercice complet.

Les raisons des annulatifs à émettre à la date du 28 avril 2022 (1) sont les suivantes :

- Erreur sur le(s) tiers nécessitant annulation et rémission de titre du même montant
- Réduction sur les rôles d'assainissement collectif suite à des corrections d'index transmis par les services des eaux compétents

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'une recette non créditée au budget a été perçue. Il s'agit d'un remboursement émanant de la direction générale des douanes et des droits indirects pour remboursement sur la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité payée à tort par le service assainissement au cours de l'exercice 2020, d'un montant de quatre mille trois cent quinze euros (2).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative suivante

	Désignation	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT		
(1)	D 673 / 67 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 4.315,00 €	
(2)	R 778 / 70 Autres produits exceptionnels		+ 4.315,00 €
	Total Section	+ 4.315,00 €	+ 4.315,00 €

Pas de questions.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Décision modificative n° 1 – Participations pour raccordements

Monsieur le Président informe que les montants de participation USEDA inhérents aux branchements fibre et télécommunications de la déchetterie de Montcornet ont été crédités sur le budget principal, il convient de porter ses dépenses sur le budget annexe déchets au compte 2041582 (1) pour quatorze mille six cent soixante-dix euros. Cette dépense supplémentaire nécessite un abondement

supplémentaire du budget principal (2) du même montant. L'équilibre des sections se fait en augmentant les crédits disponibles du virement de la section de fonctionnement vers la section investissement du même montant (3).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative suivante

	Désignation		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
(3)	D 023 / 023	Virement à la section d'investissement	+14.670,00 €	
(2)	R 778 / 77	Autres produits exceptionnels		+14.670,00 €
Total section			+14.670,00 €	+14.670,00 €
INVESTISSEMENT				
(1)	D 2041582	subvention d'équipement versées à un groupement de collectivité autre que le GFP	+14.670,00 €	
(3)	R 021 / 021	Virement de la section d'investissement		+14.670,00 €
Total section			+14.670,00 €	+14.670,00 €

Pas de questions.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Décision modificative n° 1 – Participations pour raccordements et déficits des budget annexes

Monsieur le Président informe que les montants de participation USEDA inhérents aux branchements fibre et télécommunications de la déchetterie de Montcornet ont été crédités sur le budget principal, il convient donc de supprimer ces crédits disponibles (1) et de prendre en compte l'augmentation votée de l'abondement du budget principal au déficit du budget annexe « services déchets » (2). L'équilibre des sections se fait en diminuant les crédits disponibles du virement de la section de fonctionnement vers la section investissement du même montant (3).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative suivante

	Désignation		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
(3)	D 023 / 023	Virement à la section d'investissement	- 14.670,00 €	
(2)	D 6521 / 65	Déficit des budgets annexes	+ 14.670,00 €	
Total section			0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
(1)	D 2041582 Opération 22	subvention d'équipement versées à un groupement de collectivité autre que le GFP	-14.670,00 €	
(3)	R 021 / 021	Virement de la section d'investissement		- 14.670,00 €
Total section			-14.670,00 €	-14.670,00 €

Pas de questions.

La délibération est votée à l'unanimité.

Tour de table :

Mme LORIETTE : RAS

M. HENNEQUIN : RAS

M. QUEILLE informe que se déroule le week-end du 01 mai la foire à Dizy le Gros qui aura pour thème « la pomme de terre », comprend aussi une brocante. Il précise que les 3 brocantes de Montcornet, Clermont et Dizy ne viennent pas en concurrence, les habitués des brocantes font souvent plusieurs lieux le même jour.

M. PEYEN : RAS

M. DUFOURG : RAS

M. GUILMART : RAS

Mme HEDIART : RAS

M. TRIQUENEAUX : RAS

MME COLOMBE : RAS

M. FRICOTEAUX rappelle la réunion cantonale APV / API le jeudi 05 mai à 17h30 à la mairie de Rozoy sur Serre

M. LECLERCQ : RAS

M. ELOIRE RAS

M. LABROCHE : RAS

M. BIENFAIT : RAS

M. LUCE : RAS

M. HALLE : RAS

M. APPERT : RAS

Mme MONARQUE : RAS

Mme TRAMUT : RAS

M. LATOUR : RAS

M. NAVEAU propose à la communauté de communes d'imprimer les journaux intercommunaux sur du papier recyclé, ce qui coûterait moins cher à la collectivité.

Mme BERNARD : RAS

M. GARD informe que se déroule le week-end du 01 mai la foire à Clermont les Fermes

M. GERLOT : RAS

Mme BIENAIME : RAS

M. NICE : RAS

M. LEMAIRE souligne que suite au passage des Ets Mennesson sur le chemin vert pour l'élagage, d'importantes ornières se sont formées sur la commune de Résigny. Estelle a déjà fait le nécessaire auprès des ETS MENESSION afin de remettre le chemin en état.

M.LEFEVRE : RAS

M. VAN RYUMBECKE : RAS

Mme CHRETIEN informe que se déroule la fête de l'art et de l'artisanat le 15 mai 2022 avec près de 50 exposants.

M. POTARD : RAS

M. BOULANDE invite l'ensemble des élus au 35^{ème} anniversaire des baribans le 11 juin 2022 à Montcornet.

M. VAN DEN HENDE : RAS

Le président remercie la présence de l'ensemble des élus et lève la séance à 21H50.